

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC
DCM 2023-04-046**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 18 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 16
Excusés représentés : 6
Votants : 22

Absents excusés représentés : Daniel DILITTA a donné procuration à Monsieur Christian PEYRARD, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Alain LUTZ, Maëlle JOLY a donné procuration à Monsieur David SUC, Christelle BLANCHER a donné procuration à Madame Patricia GOUDARD, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Cindy ISSARTEL a donné procuration à Thierry BENEVENT

Absent excusé non représenté : Jean-Yves AUBERT

Désignation du secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Objet : Subvention exceptionnelle : Voyage scolaires des élèves de 4^è du Collège Boris Vian de Retournac à Paris

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente au conseil municipal la demande de subvention du Collège Boris Vian de Retournac à l'occasion du voyage scolaire à Paris pour les élèves de 4^è au mois de Juin 2023. 24 élèves, domiciliés sur la commune, participent à ce voyage. Le coût pour les familles est de 429 €.

La commission « administration-finances-travaux » du 24/04/2023 a proposé une participation forfaitaire de 40€ par élève.

Mme Brigitte ROCHE, grand-mère d'un des élèves participant au voyage, ne prend pas part au vote.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'octroyer une participation financière de 40 € pour les élèves de 4^è domiciliés sur la Commune et participant au voyage scolaire à Paris organisé en Juin 2023.
- **Dit** que la participation sera versée directement aux familles dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

